

De l'Etat Palestinien

Par **Luchicanau**, le **15/02/2009** à **20:11**

Bonsoir.

Après une recherche sur le forum , je remarque que ce sujet pour le moins récurrent ne fait l'objet que de deux postes.

Qu' en est-il du statut juridique passé et présent de cette "zone" qui défraie la chronique ?

Il est certain que le sujet est sulfureux.

Mais ce sont les sujets faisant débat qui sont intéressants.

Bien sur si ce poste est modéré je ne m' en offusquerai pas.

Merci de m' éclairer , ainsi que tous ceux qui liront ce poste.

Par **kaptainkarott**, le **18/02/2009** à **21:55**

on n'en parle pas parceque les solutions sont connues , reconnues font l'unanimité partout.

les points dans le désordre

- la statut de jérusalem
- les frontières de 67
- le retour des réfugiés
- deux Etats.
- le démantèlement des colonies en cisjordanie

pb du mur voir avis de la cij.

bref tt ça a été négocié renégocié ds le détail golan compris. EN 2000 à Camp David, dans le pacte de genève en 2003 ou 2004. bref c presque un sujet poussiéreux.

Par **Luchicanau**, le **19/02/2009** à **11:34**

Bonjour.

Merci de cette réponse Kaptainkarott.

Si l' unanimité est faite, je n' ai rien à ajouter.

Ainsi la question est saugrenue.

Bon.

Vu comme cela , le droit international est limpide.

Si tous les problèmes étaient aussi simple, la vie serait facile.

Encore toutes mes excuses pour avoir remué la poussière.

La question de fond reste néanmoins posée , (oublions ici la Palestine qui est un cas particulier délicat mais résolu):

[b:1b0n8uf2]Qu 'en est-il des zones géographiques habitées sans statut d' Etat, du point de vue du Droit International ?[/b:1b0n8uf2]

A plus

Par **doui**, le **19/02/2009** à **11:54**

:roll:

Encore une tentative d'évasion fiscale  or type unknown

Par **Luchicanau**, le **19/02/2009** à **12:29**

Hello.

Bonne idée Doui !

Troquer un risque purement pécunier (imaginaire ou supposé, éventuel ?) contre un risque vital est certainement très judicieux.

En effet le non Etat des zones sus-évoquées laisse augurer une faible garantie du droit essentiel qui est la Vie.

La question sera posée (du Droit International traitant etc etc...)!

Pour ce qui est de l' évasion fiscale , c' est une question intime. Je n' en ferai pas état ici, de toute façon ce ne serai pas le bon Forum !

A plus.

Par **kaptainkarott**, le **19/02/2009** à **21:03**

pour les autres zones bizarres : je vois bien le sahraoui.

pareil rien de neuf sous le soleil

le maroc, l'avis de la CIJ, la maitrise du phosphate

Par **akhela**, le **20/02/2009** à **08:02**

c'est marrant : le Sahara occidental, la Palestine ... que des endroits où on a décolonisé

comme des chefs en faisant n'importe quoi Image not found or type unknown

trêve de plaisanterie, le Sahara occidentale a toujours appartenu au Maroc, la population actuelle n'est même pas une ethnie ce n'est que l'ensemble des bandits et insoumis que les français ont chassé du Sahara et qui se sont installés là il y a 70 ans parce que les espagnols se foutaient royalement de ce qu'il se passait à 3 km des côtes.

Par **Camille**, le **20/02/2009** à **10:38**

Bonjour,

[quote="Luchicanau":rfzkjxh6]

[b:rfzkjxh6]Qu'en est-il des zones géographiques habitées sans statut d'Etat, du point de vue du Droit International ?[/b:rfzkjxh6]

[/quote:rfzkjxh6]

Bonne question. A part les mers et océans, hors eaux territoriales[size=59:rfzkjxh6], et les pôles,[size:rfzkjxh6] y a-t-il des zones géographiques, habitées ou non, qui n'appartiendraient à aucun Etat ?

Par **akhela**, le **20/02/2009** à **11:58**

le pôle nord se situant au Groenland, il est la propriété du Danemark, et le pôle sud est en fait partagé entre plusieurs nations (dont la France). Seuls des conventions internationales donnent en fait libre accès aux pôles.

Par **Camille**, le **20/02/2009** à **13:59**

Bonjour,

Bon, bon, d'accord, pour les pôles, c'est réglé/rectifié !

La question reste... pour le reste.

Par **x-ray**, le **20/02/2009** à **16:06**

L'espace extra-atmosphérique...me semble-t-il, qui doit être "patrimoine commun de l'Humanité". Sur Mppkkç!90067, dans Alpha du Centaure, j'en connais qui doivent être morts de rire de notre prétention à "posséder"...Enfin, je tiens l'info d'un Raélien, alors ça vaut ce

que ça vaut

:arrow:

Image not found or type unknown

L'espace aérien international n'appartient à personne non plus, même si des organismes de contrôle de la circulation aérienne nationaux sont en charge de leur gestion (ex : Shanwick, en Irlande, gère le trafic de l'Atlantique Nord-Est)...

Mais pour s'évader fiscalement, mes exemples ne sont pas les meilleurs !

Par **akhela**, le **20/02/2009** à **16:27**

toutes les terres émergées sont propriétés d'un Etat (par contre souvent il y a contestation de celle-ci).

Par **nicomando**, le **21/02/2009** à **12:30**

Bonjour Luchicanau,

C'est très bien de mettre de jolis titres à vos postes, encore faudrait il qu'ils ne soient pas erronés : l'Etat palestinien n'existe pas.

C'est également bien de critiquer les étudiants en disant qu'ils ne répondent pas aux questions soulevées, encore faudrait il lire ce que ces étudiants écrivent :

<http://juristudiant.com/forum/viewtopic.php?t=9345>

Sur ce bonne lecture

Par **Luchicanau**, le **21/02/2009** à **15:57**

Hello.

Bonjour à Nicomando, et à tous.

[u:2egmm8n1][b:2egmm8n1]Des paroles malheureuses[/b:2egmm8n1][u:2egmm8n1]

Pour ce qui est des critiques des étudiants, ce n' est pas un bon procès !

c'était une simple question avec des précautions oratoires si je me souvient bien. (je sais plus dans quel file et ça n' a pas d' importance).

[u:2egmm8n1][b:2egmm8n1]Des accroches racoleuses[/b:2egmm8n1][u:2egmm8n1]

Ceci dit sur les titres j' essaie de les faire pas rébarbatifs pour succiter l' intérêt.

Ce ne sont que des accroches disant : tient un sujet. Sans plus.

S' ils sont erronés ou discutables, tant mieux le Forum est la pour coriger les erreurs et établir des " vérités " dans la discussion. Enfin c' est ce que je crois. Néanmoins ils indiquent clairement le sujet pour ceux qui parcourent le Forum

[u:2egmm8n1][b:2egmm8n1]une modeste autocritique[/b:2egmm8n1][u:2egmm8n1]

De toute façon après avoir été dans ma jeunesse un emmerdeur qui voulait toujours avoir raison (ce devait être pénible) je me suis résigné et peut être amandé ?
Maintenant je pose des questions sur les sujets qui me préoccupent ou dont je pense qu' il est bon de débattre.

[u:2egmm8n1][b:2egmm8n1]Pour revenir sur le sujet[/b:2egmm8n1][u:2egmm8n1]
Enfin , pour le sujet (contestable ?) du file, " de l' Etat Palestinien " , la question bien que réglée définitivement précédemment ne m' est pas plus claire qu' avant de poster.

[u:2egmm8n1][b:2egmm8n1]Des mesures radicales[/b:2egmm8n1][u:2egmm8n1]
Dans la mesure ou ce sujet semble entrainer une dérive non souhaitable , je demande aux modérateurs de bien vouloir expédier ce file au trou noir d' autant plus que les réponses apportées ne me semblent pas très consistantes, alors autant passer à autre chose.

[u:2egmm8n1][b:2egmm8n1]Encore une question[/b:2egmm8n1][u:2egmm8n1]
Je me permet de poser une question désormais embarrassée : de quoi traite donc le droit international?

Votre Luchicanau (le penaud)

Par **doui**, le **21/02/2009** à **16:12**

Je crois que tu te mets trop la pression, tu as le droit de poster des messages normaux, sans

emphase Image not found or type unknown et si un topic ne rencontre pas le succès espéré, il coulera tout seul vers les bas-fond du forum ... mais ce n'est pas à toi de juger de la qualité des réponses, ou plutôt ce n'est pas à toi d'en tirer des conséquences modératoires.

Pour éclairer un peu ta dernière question, sache que l'existence même du droit international

fait débat Image not found or type unknown

Par **Luchicanau**, le **22/02/2009** à **01:22**

bonsoir Doui.

Ok.

A plus.

Par **Luchicanau**, le **22/02/2009** à **03:55**

re moi.

Pour revenir au sujet initial je pense avoir mal formulé la question.

Aussi je vais reprendre au départ en reformulant plus explicitement .

Les éléments exposés ne sont pas forcément exacts car je ne suis pas spécialiste.

Voici donc mes connaissances sur le sujet:

[u:y76qf2x7]mes connaissances du sujet[/u:y76qf2x7]

L'Etat d'Israël a été fondé en 1948 par l'ONU.

Le territoire de ce nouvel Etat a été défini comme une partie d'un protectorat anglais appelé Palestine à l'époque et partagée en 1947 par l'ONU.

A ce jour en 2009 la situation topologique est la même.

Il y a toujours l'Etat d'Israël et une autre zone géographique issue de l'ancien protectorat.

Il y aurait donc une zone territoriale habitée qui ne serait pas un état et qui n'est plus un protectorat anglais.

[u:y76qf2x7]Ma modeste question[/u:y76qf2x7]

La question que je pose est simplement : quel est la nature juridique de ce territoire .

C'est ni plus ni moins ma question .

Merci pour les éclaircissements.

Par **nicomando**, le **22/02/2009** à **13:17**

Alors je vais répondre a tes deux questions.

En tant que doctorant en droit international je ne peux pas dire que le droit international ne sert a rien et que son existence fait débat. Même si ce débat existe je trouve qu'il n'y a pas lieu a débattre.

Le droit international c'est un ensemble de règles de droits qui régit les relations entre les Etats au niveau juridique.

Au départ les seuls sujet de droit international étaient les Etats mais de plus en plus on penche vers la reconnaissance du particulier en tant que sujet de droit international.

Pour ce qui est de la Palestine ce n'est pas un Etat au sens de la définition de l'ONU simplement parce qu'elle n'a pas de territoire et surtout pas un gouvernement a proprement parler...

Le statut juridique est que c'est l'autorité palestinienne qui contrairement à l'Etat israélien n'a pas voix au chapitre sur la scène internationale

Par **Luchicanau**, le **22/02/2009** à **14:16**

Merci Nicomando.

Ainsi il existe au moins un territoire habité sur Terre qui ne soit pas un Etat.

On pourrait dire que sa population est donc , du point de vue juridique , en desherance.

Si c'est le seul , c' est un triste privilège.

A plus.

Par **Camille**, le **23/02/2009** à **07:49**

Bonjour,

[quote="nicomando":1ykb27ld]

Le droit international c'est un ensemble de règles de droits qui régit les relations entre les Etats au niveau juridique.

[/quote:1ykb27ld]

Et si je peux me permettre...

Règles de droit qui n'ont "d'existence légale" que parce que ces Etats ont signé des accords entre eux et qu'ils se sont donc engagés à respecter ces accords et leur signature.

Mais, en principe, on ne peut pas opposer ces règles à des Etats qui ne les ont pas signés.

Chaque pays reste souverain sur son sol sauf s'il s'est engagé "par contrat" à restreindre son droit.

Par **Camille**, le **23/02/2009** à **08:52**

Bonjour,

[quote="Luchicanau":3spfa04h]

Ainsi il existe au moins un territoire habité sur Terre qui ne soit pas un Etat.

On pourrait dire que sa population est donc , du point de vue juridique , en deshérance.

Si c'est le seul , c' est un triste privilège.

[/quote:3spfa04h]

Ben... si on veut.

En réalité, encore actuellement, la Palestine appartient à un (ou plusieurs) Etat(s), mais lequel ou lesquels ? Et comme on ne parle plus maintenant que de l'indépendance future des territoires occupés, la question ne se pose plus tellement.

:))

Bref, [i:3spfa04h]sous réserves d'erreurs ou d'omissions[/i:3spfa04h]... Image not found or type unknown

Tout ce qu'on sait, c'est que jusqu'en 1917, elle appartenait à l'empire ottoman. Empire officiellement et définitivement démantelé en 1922 par le célèbre maréchal Mustafa Kemal Atatürk pour laisser place à la Turquie moderne. Donc, lui, ne s'est pas trop préoccupé du sort des territoires qu'il abandonnait progressivement depuis 1917.

Ceux qui ont "foutu la m...", ce sont (une fois de plus... Image not found or type unknown) les anglais, avec la

déclaration Balfour de 1917, qui a été "favorablement accueillie" puis mise en oeuvre par la SDN (ancêtre plus ou moins mal fichu de l'ONU) : administration de la Palestine sous mandat britannique dans le but de créer un "[i:3spfa04h]foyer national pour le peuple juif[/i:3spfa04h]" (*), bref un Etat créé de toutes pièces (En fait, il était prévu de créer deux Etats, un juif et un arabe). Pour tout dire, ça n'a pas trop bien marché : abandon de la solution en 1947, les anglais remettent leur mandat, ce qui a conduit à la création, un peu précipitée, de l'Etat d'Israël en 1948 (fin officielle du mandat britannique, y compris sur le reste de la Palestine "mandataire") et sans faire le sort précis des autres territoires restants.

Du coup, la revendication de ces territoires par les Etats environnants devenait un peu secondaire dans les "milieux internationaux autorisés", pour paraphraser Coluche.

Mais, jusqu'à il y a peu, que ce soit le Liban, l'Egypte, la Syrie ou la Jordanie, tous ces pays ont ou revendiqué ou occupé ou les deux ces territoires. D'ailleurs, on pourra remarquer que tous ces pays ont beaucoup réclamé des droits, mais ne se sont pas trop préoccupés de leurs

devoirs "y afférant"...

Seulement, aujourd'hui, pour qu'un territoire soit reconnu comme faisant partie d'un Etat, il faut que ce soit reconnu par la "collectivité internationale"...

Donc, à l'heure actuelle, la Palestine appartient bien à un Etat, mais lequel ?

(et, à mon humble avis, à part vous, plus personne ne se pose plus la question...)

:?

Image not found or type unknown

(*) En réalité, à ce qu'on sait, les anglais n'en avaient rien à f... d'un "foyer pour les juifs", mais c'était une astuce pour préserver leurs intérêts dans la région et contrer les visées des autres pays, notamment la France (le Liban - indépendance en 1943 - était sous mandat français à l'époque et la France avait un statut particulier sur le canal de Suez (et les anglais aussi) or la Palestine était "coincée" entre les deux... suivez mon regard...). Donc, la Palestine intéressait aussi bien le Royaume-Uni que la France...

Ah ben, je viens de voir...

<http://juristudiant.com/forum/viewtopic.php?t=9345>

Tout y est... Image not found or type unknown

Par **doui**, le **23/02/2009** à **11:19**

[quote="Camille":13krpula]Bonjour,

[quote="nicomando":13krpula]

Le droit international c'est un ensemble de règles de droits qui régit les relations entre les Etats au niveau juridique.

[/quote:13krpula]

Et si je peux me permettre...

Règles de droit qui n'ont "d'existence légale" que parce que ces Etats ont signé des accords entre eux et qu'ils se sont donc engagés à respecter ces accords et leur signature.

Mais, en principe, on ne peut pas opposer ces règles à des Etats qui ne les ont pas signés.

Chaque pays reste souverain sur son sol sauf s'il s'est engagé "par contrat" à restreindre son droit.[/quote:13krpula]

Quid du droit international coutumier ? (dont beaucoup de dispositions de traités ne sont que la transcription formelle)

Par ailleurs l'ONU, à travers notamment le Conseil de Sécurité, peut prendre des résolutions portant atteinte à la sacrosainte souveraineté étatique (même contre des pays qui seraient non membres).

Par **Luchicanau**, le **23/02/2009** à **20:18**

Bonsoir.

Pour contredire Camille et pour étayer mes propos sur les zones géographiques etc voici ce que dit

[url:1ctdmrml]http://fr.wikipedia.org/wiki/Cisjordanie[/url:1ctdmrml]

[quote="Wikipédia ":1ctdmrml]La Cisjordanie est une région du Proche-Orient, entre Israël et la Jordanie, dont le statut est sujet à discussions entre Israël et l'Autorité palestinienne. Elle est considérée comme n'étant sous aucune souveraineté de jure. Le territoire cisjordanien s'étend sur 5 879 km².

[/quote:1ctdmrml]

En ce qui concerne la "bande de Gaza" l' article Wikipédia, plutôt polémique n' aborde pas le sujet de manière probante en ce qui nous préoccupe dans ce file.

Pour se détendre et rappeler l' intervention de Akhela

[quote=" Akhela":1ctdmrml]

le pôle nord se situant au Groenland

[/quote:1ctdmrml]

En aucun cas le Groënland (un grand glacier tout blanc) ne peut être propriétaire du Pôle Nord, car rappelons le ici, le Pôle Nord contrairement au Sud est un océan (glacial arctique le bien nommé).

C'est la mer libre en été (enfin dans quelques années si les prévisionnistes ont raison)

Bon je retourne à mes rédactions et recherches diverses

A plus.

Par **nicomando**, le **23/02/2009** à **20:32**

En tant que bon internationaliste je suis tout a fait d'accord avec Doui et pas du tout avec Camille.

Mais bon ce n'est pas l'endroit pour lancer un débat sur l'utilité ou l'existence du droit international

Par **kaptainkarott**, le **23/02/2009** à **20:58**

[quote="doui":tu48b6jr]J

Pour éclairer un peu ta dernière question, sache que l'existence même du droit international

fait débat 

./[quote:tu48b6jr]

bon je veux bien mais c t ya longtemps. depuis Jellinek c pas classé cette histoire ?
l'autolimitation des Etats ?

ça fait un moment que je n'ai pas relu l'ami Georg Jellinek un jour de creux je v y repenser
tient

Par **doui**, le **23/02/2009** à **21:34**

:P

euh moi j'ai pas de doctorat en droit inter Image not found or type unknown mais en vrai j'ai plutôt tendance à partager
(une partie de) l'avis de Camille : le développement du droit inter repose uniquement sur un
(fragile) équilibre politique.

Ce n'est qu'après la GM II que l'ordre mondial a vu un véritable intérêt au développement du
droit inter, et qui n'a pu être réellement effectif que vers la fin de la guerre froide.

Quand bien même certains Etats s'accorderaient sur certaines dispositions, un traité qui
n'inclut pas toutes les grandes puissances ne vaut pas grand chose en pratique ...

Par **x-ray**, le **23/02/2009** à **21:39**

Que t'arrive-t-il Doui : "droit inter", "GM II"...What's up in Leicester ? Are you losing your
arrow.

writing skills ?? Image not found or type unknown

J'ai aussi une tendance à croire que le droit international n'exprime qu'un rapport de force. La
situation en Palestine en est d'ailleurs l'exemple flagrant, non ?

Par **Luchicanau**, le **23/02/2009** à **23:34**

Hello.

une petite remarque dans un débat de spécialistes (le Droit Internationnal):
(je jubile; avec ma question de onc, le débat fait rage)

Dans tous les domaines , le Droit est l' expression des rapports de force entre les hommes ,
non, les humains car il semblerai que les femmes existent (Napoléon le niait).

Il tente de figer (le Droit) ce rapport de force (point de vue du dominant).

Le dominant et le dominé tentent de le faire évoluer au gré des conflits.

le résultat de ce combat permanent est appelé la jurisprudence.

Bon ceci étant dit je vais me faire un petit chocolat.

Il faut des forces pour continuer des recherches sur ... les territoires qui...

Bonsoir et à demain.

Par **Camille**, le **24/02/2009** à **08:54**

Bonjour,

[quote="Luchicanau":b1795yqh]Bonsoir.

Pour contredire Camille et pour étayer mes propos sur les zones géographiques etc voici ce que dit

[url:b1795yqh]http://fr.wikipedia.org/wiki/Cisjordanie[/url:b1795yqh]

[quote="Wikipédia ":b1795yqh]La Cisjordanie est une région du Proche-Orient, entre Israël et la Jordanie, dont le statut est sujet à discussions entre Israël et l'Autorité palestinienne. Elle est considérée comme n'étant sous aucune souveraineté de jure. Le territoire cisjordanien s'étend sur 5 879 km².

[/quote:b1795yqh]

En ce qui concerne la "bande de Gaza" l' article Wikipédia, plutôt polémique n' aborde pas le sujet de manière probante en ce qui nous préoccupe dans ce file.

[/quote:b1795yqh]

[quote="nicomando":b1795yqh]

Au regard du droit international la bande de Gaza ferait donc partie intégrante du territoire de l'Etat d'Israël.

[/quote:b1795yqh]

A vue de nez, on peut appliquer un raisonnement similaire à la Cisjordanie.

Par **Camille**, le **24/02/2009** à **09:04**

Bonjour,

[quote="x-ray":20s358is]

J'ai aussi une tendance à croire que le droit international n'exprime qu'un rapport de force.[/quote:20s358is]

Mais on est bien d'accord, en réalité, si c'est ce que vous voulez dire...

:wink:

Image not found or type unknown

Par **Luchicanau**, le **24/02/2009** à **11:38**

Hello.

Je reviens sur la Bande de Gaza. (virtuellement et du point de vue du droit internationnal)

Le Wikipédia évoqué indique (mais c' est pas certain vu l' ensemble de l' article):

[quote="Wikipédia (en substance)":b6nawfjd]

Aujourd' hui , la Bande de Gaza est administrée par l 'Egypte.

[/quote:b6nawfjd]

Ce qui infirmerait l' affirmation de Nicomando.

Mais je le répète : l' article est tagué pas fiable par Wikipédia himself.

A plus.

Par **Camille**, le **25/02/2009** à **06:47**

Bonjour,

Bon, bon, d'accord, on va pas chicaner, Luchicanau.

Tout le monde s'accorde à dire que, dans ce coin, c'est un vrai PdM...

Et ça revient un peu à ce que je disais. Il y a probablement encore un pays qui est censé être souverain mais plus personne ne sait qui c'est et, en fait, plus personne ne cherche à le savoir, j'ai l'impression.

Le seul point à peu près certain, c'est qu'au moment du démantèlement de l'empire ottoman, la future Turquie n'a pas "restitué" ces terres à un Etat nommément désigné puisqu'elles ont été placées sous mandat britannique en vue de la création de deux nouveaux Etats. Solution immédiatement combattue par tous les Etats arabes environnants.

C'est à partir de là que le PdM actuel dont je parlais a commencé.

Par **Luchicanau**, le **26/02/2009** à **15:30**

Bonjour.

Merci Camille pour tes éclaircissements historiques imagés.

A plus.